SUPPLÉMENT À MES PENSÉES (1)



Digitized by Google

pote d'une troupe d'animaux carnaciers, dont le plus fort est à la tête. Mais le chef d'un peuple libre doit être capable, et être conduit par la raison.

La mort de Charles premier et l'expulsion de Jacques second, ont fait plus de bien à l'Angleterre que n'en aurait fait le règne le plus glorieux de ces deux princes. Ces deux exemples font trembler les Rois, et leur apprennent qu'il y a différentes manières de les punir.

J'aime mieux voir un Roi sacrifié par son Peuple, qu'un Peuple sacrifié par son Roi; et je suis moins attendri de la mort de Charles, que de celle de Barnevelt, de l'assassinat du maréchal d'Ancre, et du massacre de cent mille Irlandais.

Le Roi d'un Peuple libre doit respecter son Peuple; ce qu'il ne peut faire s'il ne le craint.

Pourquoi aurions-nous de l'horreur du régicide de Charles ? Charles serait mort aujourd'hui : ainsi il est fort indifférent aujourd'hui qu'il ait été

Digitized by Google

décapité ou qu'il soit mort dans son lit ; mais cette exécution n'est pas indifférente à l'Angleterre : sans elle, la patrie de la liberté serait aujourd'hui la patrie de l'esclavage.

Et il est utile qu'il y ait un peuple libre, quand ce ne serait que pour apprendre aux autres qu'ils peuvent l'être.

Il eut fallu aux Rois de la vertu pour les empêcher d'être oppresseurs. Le crime de Cromwel leur inspira la crainte, c'est le plus court.

Il est bon que la mort de Charles soit à la fois un sujet d'horreur pour tous les peuples, et un sujet d'effroi pour tous les princes.

Cromwel fit précisement ce qu'on craignait que Charles ne fit, et ce que Condé n'osa faire.

L'on ne trouvera point parmi les modernes un homme qui soit comparable à Cromwel : Richelieu ne le surpassait qu'en scélératesse. Il faut chercher parmi les anciens. Agatocle de Potier se fit Roi, suscita de grandes affaires à Carthage, mourut

Digitized by Google

paisible possesseur de son royaume parmi un peuple qu'il avait rendu heureux ; mais à qui il n'avait pas ôté les sentimens d'indépendance. Cela ressemble assez à Cromwel, et aux Anglais.

Cromwel se trouva dans ce cas où le salut du peuple est la suprême loi ; cas qui ne peut exister que dans ces momens extraordinaires où la société elle-même dispense ses membres d'obéir à ses lois.

Il eut été à souhaiter qu'un Parlement légitime eut jugé Charles ; mais dans l'impossibilité de l'assembler, Cromwel jugea qu'il n'était pas plus dangereux de passer pardessus trente formalités, que d'en omettre une seule. Il érigea donc une commission contre son roi, comme Henri VIII en avait érigé contre ses sujets. Cette commission nous révolte: celle de Henri VIII révoltait bien plus les Anglais.

Les citoyens Romains étaient au-dessus des Rois. Les Rois d'aujourd'hui sont encore bien au-

Digitized by Google

dessous d'eux. Comparez Charles avec Scipion : L'un accusé par ses sujets devant un Tribunal incompétent, répond et se justifie : l'autre accusé devant ses juges naturels d'avoir diverti les deniers de l'Etat, déchire le registre qui faisait foi de son innocence, et croirait se déshonorer par une apologie.

Cromwel et Richelieu se ressemblent, en ce que l'un ôta aux Rois d'Angleterre le pouvoir de faire des crimes, et que l'autre ne laissa pas aux Rois de France des crimes à punir.

Les forfaits de Cromwel sont si. . . . .
. . . .
que l'enfant bien né. . . . .
sans joindre les mains d'admiration.

Son acte de la navigation amena l'Angleterre au point de rentrer comme d'elle-même dans une constitution encore meilleure que celle qu'il avait détruite ; et c'est, peut-être, la seule chose qu'il n'ait pas prévu ; il vit bien qu'il rendait les Anglais

Digitized by Google

plus riches ; il ne vit pas qu'il les rendait plus libres.

Il laissa le protectorat à son fils comme son héritage, mais il ne lui laissa pas ses vertus ; et c'est peut être la seule faute qu'il ait commise. Comment ne prévit-il pas que Richard ne consommerait aucun de ses projets, parce qu'il n'avait aucune de ses qualités, qu'un homme aimable remplirait mal la place d'un grand homme, et que la République retournerait, avec précipitation, à ses maîtres, parce que son fils ne saurait pas répandre du sang ?

Qu'il ait vu la mort approcher sans crainte, sans trouble, sans remords, je n'en suis point surpris ; mais que prévoyant la destruction prochaine de son ouvrage, il ait su mourir sans regrets, c'est une insensibilité qui prouve combien il était supérieur à sa grandeur et combien il était digne de vivre.

Digitized by Google

LA CONVENTION

CONSIDÉRÉE

COMME DICTATURE.

Salus populi suprema lex esto.

Il serait impossible dans un pays où il n'y aurait point de patriotisme, de confier la dictature à un ou plusieurs de ses habitans; elle ne servirait qu'à satisfaire des ressentimens personnels, et on ne peut pas même dans un tel pays en concevoir l'exercice possible autrement; mais à Rome et chez tous les peuples où la vertu se présume et n'a besoin d'autre garantie que d'elle-même: on n'a jamais demandé, et on ne demandera jamais

Digitized by Google

compte de la dictature à un citoyen qui aura sauvé la patrie.

Le souvenir de la gloire militaire ne peut tenir lieu de tout aux Français : une série de victoires même, non interrompue, serait insuffisante pour justifier une série *d'usurpations*. Tout en les condamnant, on ne refuse pas le courage ni même le génie aux usurpateurs, mais cela n'implique pas contradiction. Soyez en persuadés, tant que vous proclamerez que vos chefs ont répandu le sang, par partie de plaisir, depuis trente ans; les souverains, quels qu'ils soient, vous traiteront comme une horde révoltée, toutes les fois que vous voudrez être maître chez vous et ils en auront le droit. *Nemini volenti fit injuria.*

Et ne croyez pas qu'il faille être roi, ou être noble, pour vous traiter ainsi, il suffira d'être votre ennemi ou d'avoir des intérêts différens des vôtres. Voyez les Suisses ! descendans de Guillaume Tell, ils vous reprochent encore aujourd'hui d'avoir fait subir à leurs compatriotes le même châtiment que ce grand homme infligea chez eux à des étrangers, dont tout le crime était d'être comme eux de vils mercénaires !

Les Suisses sont républicains, ils ont des mœurs patriarchales, mais ils ressemblent aux Juifs, ils ne sont justes qu'entre eux; et ceux qui les payent ne

Digitized by Google

peuvent acheter leur amour ni leur estime (1).

Les royalistes sont les premiers à proclamer que l'honneur français s'est réfugié constamment *sous les drapeaux* de la république, et si vous aviez autant de patriotisme qu'ils ont d'esprit de corps, vous repousseriez un pareil éloge !

Les distinctions que vous avez faites dans vos revers, n'ont point été admises par l'Europe pour votre justification, elles ne l'ont été que pour votre perte. Les rois vous ont trouvés invincibles tant que vous n'avez point désavoué vos chefs, et ils vous ont vaincus du moment que vous vous en êtes séparés.

Il ne s'agit pas de recommencer la révolution; les hommes qui l'ont faite seraient consultés aujourd'hui, qu'ils n'emploieraient plus les mêmes moyens. Les peuples seront dignes d'en recueillir les résultats lorsqu'ils sauront pardonner aux rois de n'être que des hommes, et que sentant leur propre dignité, ils n'obéiront plus qu'à la raison et à la justice.

---

(1) Nés sur un sol pauvre et ne pouvant faire au milieu de l'Europe civilisée le même métier que les Arabes, ils sont obligés de se vendre aux Rois pour servir d'instrument aveugle à leur volonté, et ils descendent du rang de citoyen à celui de *satellite*.

Digitized by Google

La révolution a commençé par un élan sublime, par un dévouement patriotique et spontané, mais la nation ayant ralenti ses efforts, et l'obstacle existant toujours, les intrigans et les ambitieux s'emparèrent d'une si belle cause.

Rétablissons les faits avec leurs conséquences et leurs antécédens, dont ils ne peuvent être isolés, sans cesser d'être compris.

Seule en présence de tous les rois soudoyés par l'Angleterre, la France est arrivée par la conscription au despotisme. Ce retour à l'ancien ordre de choses par lequel un chef militaire et ses avides lieutenans (1) menaçaient l'Europe de la ramener par le droit de conquête à la féodalité, fit décheoir la nation du rang élevé auquel l'avait placée l'élan patriotique qui, en 89, lui releva son existence !

Les peuples guerriers sont les plus propres à être soumis à des gouvernemens absolus. Ils sont accoutumés à l'obéissance passive et les vertus d'un soldat sont loin d'être du courage dans un citoyen, car ces choses dérivent de deux principes opposés, l'égoïsme et le dévouement. Les Romains

(1) Il y avait des dotations établies en faveur des conquérans jusqu'aux portes de toutes les capitales des peuples aincus.

Digitized by Google

ne cessèrent pas d'être *braves* en cessant d'être libres, mais ils cessèrent d'être Citoyens et ils ne furent plus que des *soldats*.

Dans un état fondé depuis quatorze cents ans, sur le despotisme militaire, Scipion n'aurait peut-être pas eu besoin de prouver son innocence, mais Brutus ne pourrait déchirer la page qui le justifie.

Ce n'est point l'*homicide* qui révolte chez un peuple habitué à respecter le *duel*, cette institution anti-sociale, née à une époque ou les ministres du culte consacrèrent dans les épreuves de l'*eau* et du *feu*, et dans les jugemens de *Dieu*, la vengeance personnelle, au nom d'une religion qui la défend d'une manière absolue. Quand l'égoïsme a des autels, tout ce qui sort du cercle étroit des intérêts privés est regardé comme chimérique et impossible : On s'en rapporte plutôt à des juges *salariés* qu'à un *jury national* et une simple décision de ce dernier n'a jamais l'autorité d'un jugement rendu *par la grâce de Dieu.* Plus on est corrompu, plus on a besoin de garanties.

Quand un système prédomine, quelque faux et erronné qu'il soit, ce ne sont pas les gouvernemens seuls, ce sont les gouvernés qui en sont imbus. C'est sur l'erreur et les préjugés que sont fondées toutes les institutions qui s'opposent au règne de la vérité sur la terre, et tant qu'il y

Digitized by Google

aura une puissance humaine elle sera intéressée à ce que le peuple ne recouvre pas la lumière qui devrait l'éclairer, et les sages seront obligés de la couvrir d'un voile afin d'éviter l'effusion du sang innocent.

« Si Louis XVI n'était qu'un *homme* il serait « déjà condamné, mais c'est un Roi!...... et « vous n'osez pas même le juger. » Telles sont les paroles prononcées par Thibaudeau à la tribune de l'assemblée nationale, en 1792, et aujourd'hui que trois millions *d'hommes* ont péri pour la cause de la liberté, on s'occupe encore de la mort d'un seul.

Le jour qu'on a conduit Louis XVI au Temple, il y avait cent mille hommes sous les armes à Paris, il y en avait autant pour le conduire à l'échafaud. Ces hommes armés étaient-ils des satellites appelés pour seconder le bourreau. Non. C'étaient des citoyens marchant volontairement, c'était la garde nationale.

Toutes les communes de France ont voté des adresses pour hâter le supplice de Louis XVI, et plusieurs millions de citoyens les ont signées.

Si on veut regarder la nation comme subjuguée par une poignée de malfaiteurs, et Louis XVI comme la victime de ces derniers, alors il faut admettre que : au moment où un voyageur dé-

Digitized by Google

sarmé est attaqué par deux brigands sur un route, cent hommes qui passent et qui non-seulement le regardent égorger de sang-froid, mais encore encouragent par leurs cris ses meurtriers, ne sont pas coupables de sa mort.

On ne veut point voir derrière Louis XVI, toute l'Europe armée pour le défendre, la révolution ne fut qu'un long combat. Puisse-t-il être terminé!

Chaque corps politique a son principe vital et conservateur. Chargée de substituer l'amour de la patrie à l'esprit militaire et à l'habitude de l'obéissance passive, et d'anter une république sur une vieille monarchie, la Convention avait besoin d'exercer la dictature non-seulement pour effrayer les rois ligués contre elle, mais encore pour faire trembler ses propres généraux à la tête des armées. (1).

---

(1) Lisez les Mémoires de Fauche Borel, du général Servant, ministre de la guerre, et de tous les serviteurs de la royauté, que Pichegru, Dumourier, Barras et tant d'autres jusqu'à Moreau essayèrent successivement de rétablir : Vous y verrez que ce parti était tellement habitué aux négociations que, lorsque Bonaparte fut élevé au Consulat, il crut que le 1er. Consul allait jouer le rôle de Monck, espérance qui provenait plutôt de l'habitude de négocier avec tous ceux de nos généraux qui aspiraient à le remplir, que de la connaissance du caractère personnel de l'homme sur lequel elle était fondée.

Digitized by Google

On ne vient pas demander des garanties à un dictateur, *au moment où l'ennemi passe la frontière.*

La force des choses aurait dû faire parmi nous, ce que la sagesse avait réglé d'avance ailleurs. En présence de toute l'Europe monarchique et féodale armée, il fallait, comme les Romains, élever un temple à Jupiter Stator et prolonger la dictature pendant 25 ans. C'est ce qu'ont fait les Anglais, en fondant chez eux un système nouveau. Nous devions réduire l'Europe ou entrer dans son système. Il n'y avait pas de milieu pour nous entre un arc de triomphe et les fourches caudines. Environnés de traîtres au dedans, d'ennemis au dehors, nn seul moment de doute et d'hésitation pouvait nous perdre. L'Angleterre n'avait que ses barons à combattre : dans des circonstances aussi difficiles nous n'aurions pas dû demander compte de la dictature à celui qni aurait sauvé la patrie.

Mais il ne fallait pas répandre le sang de l'innocent......... Qui vous a dit que Louis XVI était innocent, quand sept cents hommes choisis par la nation, l'ont trouvé coupable et que presque tous l'ont condamné à différentes peines ? Mais il ne fallait pas le condamner à la mort......... Apprenez que la plupart des juges de Louis XVI, n'ont prononcé sa mort qu'à condition que cette peine serait abolie à la paix générale, pour tous les ci-

Digitized by Google

toyens, et que ce n'est pas la Convention qui a rédigé le *code Pénal*, cette longue et homicide paraphrase de la loi, *œil pour œil*, *dent pour dent*, par laquelle l'humanité est outragée tous les jours! le nom de tel ou tel homme vous fait horreur..... Il n'a cependant pas recueilli *le prix du sang*, il est mort pauvre et il n'a jamaie été acquéreur de biens nationaux, ni sénateur.

Les hommes, qu'on appelle modérés, ne font pas les révolutions, mais ils en recueillent les fruits. Il est facile de se présenter, après l'action, comme exempt de tout reproche et il est profitable de se rallier toujours *à coup sur* au parti du vainqueur, qui, après avoir été secondé par l'audace et par le courage, est flatté d'être légitimé par le nombre. Après l'évènement, le nom d'*homme de parti* devient une injure, parce que le chef a la prétention de regner sur la masse et le titre d'*homme modéré* devient un éloge. Ce résultat constant des révolutions, depuis 25 ans, en faveur des *modérés*, prouve la sagesse de cette loi des anciens qui déclarait *infâme* quiconque ne prenait point parti dans une guerre civile.

Pourquoi ceux qui ont trafiqué tant de fois de la cause du peuple seraient-ils seuls exempts de reproche, tandis que ceux qui l'ont défendue au prix de leur tête, seraient exclusivement crimi-

Digitized by Google

nels ? Il n'y a point de crime *gratuit* : quiconque recueille, participe. Vous supposez le crime là où vous croyez le dévouement impossible ; mais, malgré vos préjugés qui vous portent à absoudre d'avance et à ne pas même oser juger celui qui n'en appelle qu'à son épée ; que diriez vous d'un homme qui, après en avoir tué un autre, en duel, selon toutes les formes usitées, recueillerait ses dépouilles ! vous supposez donc le désintéressement possible dans la défense d'une cause personnelle ? Eh bien, pourquoi ce que vous jugez compatible avec des sentimens vulgaires ne le serait pas avec l'amour de la patrie. Pourquoi présumez-vous que tous les juges de Louis XVI étaient des scélérats ? est-ce parce que vous ne croyez point à l'existence du patriotisme et que l'expression du dévouement ne vous parait jamais être qu'un déguisement plus ou moins adroit de l'intérêt personnel ? mais en ne considérant que leur position, les juges de Louis XVI, menacés par le poignard des royalistes et par les armes de tous les potentats de l'Europe, ne couraient-ils donc aucun danger et n'avaient-ils besoin d'aucun espèce de courage ?

C'est une bien triste présomption que celle qui tend à nier la vertu dans une nation et qui, toute favorable à l'autorité, ne voit jamais d'excès que

dans les attaques dirigées contr'elle. C'est l'indice le plus honteux de la servitude.

Un tribun qui exerce un ministère sacré et inviolable chez un peuple libre, serait bientôt traité comme un factieux, par l'autorité *qui l'aurait reconnu* chez un peuple asservi, parce qu'elle n'a pas de frein dans l'opinion.

La dictature elle-même, étant fondée sur le salut du peuple, n'est que la puissance tribunitienne exercée dans toute sa plénitude; mais, dira-t-on, la dictature n'ayant pas de limite peut devenir perpétuelle..... Ah! si l'on comptait le nombre de satellites qu'il faut pour faire un tyran, la nation qui porterait un pareil chancre dans son sein, verrait bien que le remède ne dépend plus d'*elle-même*, et elle n'accuserait pas un seul homme d'être l'auteur de tous ses maux! quand l'ambition et l'amour des richesses s'emparent de toutes les têtes, Il est facile de trouver, comme Cézar, des soldats là où Brutus cherchait vainement des citoyens.

Une fois que le peuple Romain fut corrompu, te titre de tribun ne servit plus qu'à assurer l'*inviolabilité* du despote. Les empereurs se dessaisirent du consulat et du commandement des armées, mais jamais de la puissance *tribunitienne*. A quel degré de dépravation il faut être parvenu, pour

Digitized by Google

confondre ces deux mots dans leur application : *despote* et *tribun !* Qu'un peuple dégradé est malheureux ! il vaut mieux être esclave par la force, que de l'être volontairement.

Avant que tous les pouvoirs fussent réunis en France dans la personne de Louis XIV, ce qui a délivré le peuple de l'anarchie féodale, la noblesse était investie de la puissance tribunitienne, mais elle ne l'exerçait qu'à son profit.

Cette puissance est tellement nécessaire, que les monarques les plus absolus sont obligés d'en laisser subsister le simulacre dans des *sénats*, dans des *divans* et dans des *parlemens*.

L'ancienne noblesse, fut long-temps, avec le clergé, en possession du sol. Les biens que vous possédez aujourd'hui sont-ils des vols commis par suite d'assassinats judiciaires ? Restituez-les, car le temps ne justifie pas les usurpations. Dès que vous reconnaissez le principe, il faut admettre les conséquences.

Un grand nombre d'anciens possesseurs ont quitté le sol pour éviter la mort, plutôt que pour satisfaire des opinions.

Vous êtes étonnés de ce que les *ultra* sont vos ennemis, il serait bien plus étonnant qu'ils ne le fussent point : ce fait seul les éléverait au-dessus de l'humanité. Mais un raisonnement aussi simple

Digitized by Google

ne peut être fait par l'égoïsme *qui ne veut jamais se mettre à la place d'autrui.*

Les droits légitimes reposent sur des principes qu'on peut avouer et non sur un silence honteux : la violence ne peut établir un droit. Le cri du foible qu'on opprime suffit pour interrompre la prescription.

Un gouvernement qui désavoue ses propres partisans ne peut les protéger : sans principes, remettant tout en question, il vit, comme les joueurs, des chances du hazard (1).

Si vous écoutiez la voix de la justice et non celle de l'intérêt personnel, qui lui est opposé, vous n'auriez aucun reproche à vous faire.

La mauvaise foi est un vice radical dans les conventions : Un roi qui favoriserait les ennemis de l'Etat, en faisant servir le pouvoir dont il est dépositaire à un usage aussi monstrueux, aurait commis le plus grand des crimes dont un homme puisse se rendre coupable. S'il l'a commis, ce que j'ignore, non par le fait qui me paraît constant, mais par l'intention qui est connue de Dieu seul,

---

(1) Sans le *dix-huit brumaire*, la restauration eût eu lieu quinze ans plutôt. Le Directoire avait fait de nous des agioteurs, Bonaparte en fit des soldats, ce qui est moins ignoble : Personne ne peut faire des citoyens ; *ils se font eux-mêmes.*

Digitized by Google

Louis XVI aurait violé le premier, le pacte par lequel sa personne était déclarée inviolable. Le peuple devait-il seul être lié par un contrat vicié dans son essence (1).

Suivant le contrat, les ministres devaient être responsables....... mais ne vous rappelez-vous donc pas que les ministres de Louis XVI lui avaient été imposés par la force des circonstances ; qu'ils n'étaient nullement les dépositaires de sa confiance, qu'il agissait à leur insçu, et qu'il eût été souverainement injuste de les rendre responsables de faits *qui leur étaient étrangers*, *et desquels ils ne pouvaient avoir connaissance.*

Il ne suffit pas de jurer une constitution, il faut

(1) L'inviolabilité de Louis XVI peut être mise en question aujourd'hui, avec d'autant moins d'inconvénient, qu'elle reposait sur un contrat, dont la *souveraineté du peuple* formait la base, tandis que celle du prince régnant ne résulte nullement d'un contrat synallagmatique et découle d'un principe opposé à la souveraineté du peuple. Ainsi, les hommes qui règnent en vertu du droit divin, ne seront jamais tentés d'invoquer l'inviolabilité stipulée en faveur de Louis XVI, et ce serait une insigne mauvaise foi de leur part que de prétendre qu'en discutant l'une on met l'autre en doute, puisqu'en droit elles n'ont rien de commun ensemble. On peut donc trouver mal un contrat vicié dans son essence, sans attaquer la validité d'un droit qui descend immédiatement du Ciel, et qui, par sa nature, est au-dessus de toutes les conventions humaines.

Digitized by Google

l'observer. Tout dépositaire de l'autorité suprême qui trahit la confiance dont le peuple l'a investi, pour des intérêts étrangers; est aux yeux de la justice, de la raison et de l'humanité, le plus coupable des hommes : nulle clause d'un contrat ne peut profiter à celui qui ne l'exécute pas de bonne foi.

Je me résume :

Le clergé et la noblesse avaient réduit la nation à l'état de proletaires.

Les nobles furent pendant vingt-cinq ans les auxiliaires ou les espions de l'ennemi.

Le peuple a commis des excès, mais il les a commis dans sa propre cause, et tant qu'il aura d'autres défenseurs que lui-même, ce n'est pas lui qui recueillera les fruits de la victoire.

Si on refuse à la Convention le titre de jury national et de tribunal suprême dont elle était investie, puisqu'elle renfermait en elle tous les pouvoirs émanés du peuple, et qu'il n'y avait pas encore de constitution qui en divisât l'exercice; on ne pourra pas du moins lui refuser la dictature qu'elle a exercée en présence de toute l'Europe armée ! eh bien, qu'on la juge à ce titre seulement. Mais la Convention, direz-vous, ne fut point investie explicitement de la dictature. Qu'importe les mots? s'il est de l'essence de la dictature de réu-

Digitized by Google

nir en elle la plénitude de tous les pouvoirs, jamais pouvoirs constituans exécutifs et judiciaires plus étendus ne furent concédés aux hommes; et si c'est encore une condition essentielle à la dictature d'être commandée par la force des circonstances, jamais dictature ne fut exercée plus à propos. Mais on aurait pu se concilier? Ah! si la conciliation à été si difficile, après tant de victoires, qu'aurait-elle été avant?....... Croyez-vous qu'en faisant amende honorable il y a vingt-cinq ans, vous auriez conservé les résultats de la révolution? D'autres auraient employé des moyens différens peut-être?..... Napoléon a depuis, et dans des circonstances moins difficiles, placé l'élite de l'ancienne noblesse dans ses antichambres; mais lorsqu'il a été menacé lui-même dans ses propres états, les maires des communes rurales qui étaient les anciens seigneurs de village, et ses chambellans, en paralysant le zèle des populations, ont secondé de nouveau l'ennemi, c'est-à-dire, toute l'Europe monarchique et féodale, armée contre la France.

589668
S.S.V
Digitized by Google